



## Rapport de l'Assemblée générale ordinaire des Cercles des Naturalistes de Belgique à l'auditoire de l'Ecosite à Vierves-sur-Viroin – 17 mai 2025 à 9 h 30

Présent(e)s : voir liste dans le registre des AG.

Excusé(e)s et procurations : voir liste dans le registre des AG.

Accueil à l'Espace Natura, avec boissons et galettes.

### 1. Introduction à la réunion par J.-M. Boudart

Jean-Marie remercie les membres présents et saisit l'occasion pour lancer un appel aux volontaires pour aider l'asbl à accomplir de nombreuses tâches administratives, techniques, etc. Par exemple, la mise sous enveloppe de l'Erable 4 x/an, petits travaux ponctuels, etc. Toutes les compétences sont les bienvenues. Un document est à compléter pour proposer son aide.

Pour l'organisation de la balade gourmande, chacun.e est invité.e à choisir le type de burger (viande, poisson ou végétarien) sur la liste. Pratiquement, 4 lieux sont visités : CMV (Pavillon) pour l'apéro, l'ancienne gendarmerie pour la soupe et le pain, la mine de barytine pour le foodtruck (burger) et le Coup de Cœur pour la tarte et thé/café. Camille nous attend pour l'explication de la mine de la barytine et une guide du PNESM anime une activité sensorielle.

A partir d'un power point, Christophe présente l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; en point « divers », Xavier Legrain interviendra et à la suite de réactions sur l'usage du libellé Bain de nature, une proposition sera faite.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 avril 2024 à Watermael-Boitsfort

En l'absence de remarques et/ou de corrections, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 avril 2024 est approuvé.

**A l'unanimité des membres présents, les comptes 2023 sont approuvés.**

### 3. Rapport général sur les activités de la société en 2024

Christophe présente le rapport d'activités 2024 qui se découpe en fonction des 3 missions de l'asbl : Emerveiller, Transmettre et Protéger.

2024 fut aussi marquée par notre nouveau logo, signe de la modernisation de la communication entre l'asbl et ses membres. Ainsi, en septembre 2024, Thomas Ducres a été engagé comme responsable de l'Equipe Communication avec entre autres pour objectifs, une nouvelle version de l'Erable et le site web.

- **Emerveiller** : avec plus de 500 activités organisées par les Cercles, sans parler des activités organisées dans le cadre des contrats de rivière, des parcs naturels et des communes, les CNB touchent un public diversifié. Les Fêtes de la nature s'adressent à un large public ; celle organisée chaque année, à Vierves a accueilli près de 700 personnes. A l'Observatoire Centre Ardenne, les activités astronomiques rencontrent toujours un vif succès.

Le projet Cap Biodiversité (programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) a débuté en avril 2024 (>31/3/2028) ; il concerne 127 communes



et villages faisant partie du territoire du Parc naturel transfrontalier européen Plaines Scarpe-Escaut.

Ce projet se divise en 3 phases :

- une phase d'amélioration des connaissances avec la mise en place d'ateliers de formation et la réalisation d'inventaires naturalistes ;
- une phase concomitante de sensibilisation et de mobilisation des habitants du territoire ;
- et, enfin, la réalisation des aménagements favorables à la biodiversité.

Les CNB et un Groupe ornithologique et naturaliste (GON) y sont associés et forment ensemble les structures opératrices du projet.

Site dédié : <https://www.cap-biodiversite.eu/>

- **Transmettre** : en contact direct avec la nature et des écopédagogues passionnés, les CNB proposent des stages, des leçons de nature, etc. Ainsi, 125 leçons de nature ont accueilli près de 1.400 membres. Des formations longues telles que l'initiation à l'ornithologie, le jardin naturaliste et la formation de conservateur de réserves naturelles, rencontrent aussi un grand succès. Depuis des années, les CNB se sont aussi spécialisés dans la transmission de connaissances et compétences naturalistes aux étudiants du secondaire et du supérieur. L'Ecosite a accueilli plus de 1.500 jeunes, pour étudier l'écosystème rivière, la forêt, la Calestienne, la géologie, l'ornithologie, etc.

Rappelons que les CNB sont les seuls à organiser ce type d'activités pour ce public.

Les CNB forment des Guides du Parc national Entre-Sambre-et-Meuse qui partageront leur passion et leurs connaissances de la richesse exceptionnelle de ce territoire. En acquérant les connaissances nécessaires sur les caractéristiques du territoire, ainsi que des compétences d'accueil, d'écoute et d'animation, ils deviennent les ambassadeurs du PNESM. 25 personnes se sont inscrites. Cette formation sera rééditée en 2025.

- **Protéger** : sous ce concept, il s'agit de prendre soin de la nature, de militer et de protéger par exemples les friches industrielles. Pour cela, les CNB cherchent à augmenter le nombre de membres qui s'engagent concrètement pour la nature et à entourer des collectifs citoyens et asbl locales de défense de la nature.

Les sciences participatives sont ici visées :

- FrichNat en chiffres représente : près de 50 % des volontaires formés qui ont inventorié des friches à Mons, Charleroi et Liège ; 320 protocoles complets réalisés ; 525 heures de recherches actives ; 2.000 données exploitables sur les lichens, reptiles, araignées, orthoptères et punaises ; 70 % des espèces estimées dans les friches des groupes précités.

Ces éléments montrent l'urgence de s'attarder sur ces espaces car ils jouent un rôle important non seulement dans la conservation de la biodiversité des zones urbaines et péri-urbaines, ainsi que dans la connectivité avec d'autres milieux mais également dans l'accès à la nature pour les habitants des villes.

Dans le cadre de ce projet, un guide méthodologique a été rédigé pour la réalisation d'autres inventaires biologiques participatifs. En outre, il s'agit d'un co-apprentissage et d'une co-construction avec l'ULg ; ce projet se poursuit en 2025 et 2026.



- Convention Myco : vise à intégrer la diversité fongique dans les plans et actions de gestion des pelouses calcicoles. Lors de ces recensements, des espèces rares ont été observées. En septembre, un colloque a rassemblé 70 personnes à l'Ecosite ; reconnu par la Région wallonne, ce travail fera l'objet d'une publication soutenue par l'Association des Mycologues francophones de Belgique.
- Pollin'Div : les CNB ont contribué à ce projet visant à renforcer l'acquisition et le partage des connaissances et des compétences en matière de biodiversité, de conservation et de gestion de la nature. Ici ce sont l'UCL-Earth and Life Institute qui étaient partie prenante. Ce projet a attiré moins de participants car sur la base d'un quadrat, les participants devaient inventorier les plantes nourricières et les insectes polliniseurs (essentiellement les abeilles et les bourdons) les visitant !

En matière de conservation, les CNB sont engagées avec 4 autres asbl (LRBPO, Amis de la Fagne, Amis du Parc de la Dyle et Ardenne & Gaume) dans le projet Aires protégées (juin 2022>juin 2026) dont l'objectif est la protection des habitats et de leur biodiversité. Trois axes de travail sont concernés :

- L'acquisition de terrains pour la mise sous statut de réserves naturelles ;
- La restauration des habitats ;
- La valorisation des sites à des fins de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Ainsi, les 5 asbl ont acquis 1.000 ha de parcelles ; les CNB ont acquis 37,66 ha dans le cadre des aires protégées, atteignant au total 46,62 ha. En revanche, les CNB ont permis Aux Amis de la Fagne et aux Amis du Parc de la Dyle d'acquérir plus facilement des parcelles sur leur territoire. En termes de restauration, des marchés publics seront lancés (accord cadre) pour les divers chantiers. Ensuite, en matière de valorisation/communication, une campagne « électorale » sera organisée pour mettre en valeur les parcelles notamment celles des Prés d'Amour à Warchin.

A noter le risque de ne plus disposer de budget européen pour restaurer la nature, sans parler des difficultés budgétaires de la région wallonne.

Des membres suggèrent de solliciter des fonds privés, voire des entreprises, telles qu'Eneco ou Cociter. Ces dernières sont déjà parties prenantes dans des projets CNB.

Qui dit réserves naturelles, suppose conservateurs de ces réserves. Une troisième édition de la formation des conservateurs a été ouverte en vue de :

- Professionnaliser des volontaires engagés dans la gestion des réserves naturelles ;
- Augmenter les aires protégées nécessitera des nouveaux conservateurs et des acteurs partenaires (agriculteurs, volontaires, forestiers, etc.) ;
- Mutualiser des actions : la formation s'ouvre à l'ensemble des asbl et des personnes engagées dans la conservation et la gestion des réserves naturelles.

Ces 3 missions : Emerveiller – Transmettre – Protéger forment le véritable cœur de l'asbl notamment à travers la formation de Guide-Nature®. En 2025, nous fêtons les 50 ans de la formation. Les premiers brevetés de la nouvelle version (17 TPGN, le portfolio, la balade) sont sortis en 2024.

Après la présentation du rapport d'activités 2024, Christophe passe au vote pour l'approbation du rapport. **L'assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2024.**

Ce rapport sera accessible via le nouveau site web.



#### 4. Comptes et bilan 2024

Christophe remercie Lindsay Gilard et notre trésorier, Thierry Malbert pour le très bon suivi de la comptabilité. Thierry commente les comptes de résultats en comparant les résultats des années 2022, 2023 et 2024. Pour la boutique nature, la diminution des dépenses est due au fait que la LRBPO gère depuis 2024 les commandes/achats des livres, avec un pourcentage rétrocédé sur la base d'une convention.

Le poste des rémunérations et charges sociale reste bien évidemment le poste le plus important. Entre 2022 et 2023, des changements d'écritures comptables ont eu lieu car nous avons confié notre gestion comptable à un bureau comptable.

Des subsides sont octroyés pour des projets générant de l'activité et donc du personnel. Le subside APE (personnel) ne couvre pas la totalité des rémunérations et charges sociales. Des activités doivent donc être organisées pour couvrir les charges non couvertes par ces subsides.

Les dons sont évidemment indispensables ainsi que les legs. La mesure du gouvernement fédéral de diminuer l'exonération fiscale impacte négativement les finances des asbl ; il y a là une volonté de détruire tout le tissu associatif (environnemental, culturel, social, etc.) alors que l'Etat ne parvient pas à répondre à toutes les missions des asbl.

Jean-Marie signale deux personnes qui nous ont proposé de faire un legs ; toutefois, comme il s'agit de biens immobiliers, notre notaire estime qu'il faut voir les conditions pour gérer ces biens (vente ?). Ceci illustre bien que grâce à la communication portant entre autres sur le sérieux de notre asbl, des personnes nous proposent de léguer leurs biens. Il en est de même pour les dons qui sont utilisés pour notre mission d'éducation/sensibilisation et de conservation de la nature.

Daniel Berlamont souhaite savoir s'il est possible de chiffrer la perte subie si on passe de 45 à 35 %. Il n'est pas aisément d'estimer cette perte. Christophe informe qu'une campagne a été lancée pour alerter le monde politique du risque d'effondrement du tissu associatif. Ceci a quand même permis une prise de conscience que l'ensemble des asbl doivent réagir et retisser du lien quel que soit leur secteur d'activités.

Par ailleurs, le budget « biodiversité » risquant d'être amputé d'une partie de ses moyens, le public doit être sollicité pour qu'il puisse aussi réagir à ce qui se joue.

Le secteur associatif est aussi soumis à des contrôles fiscaux et autres pressions.

A la suite du renouvellement de l'agrément pour l'obtention de l'exonération fiscale, une inspection fiscale a eu lieu. En époussetant les comptes, l'inspectrice a demandé de justifier des montants dans les comptes des Cercles (d'où la mise en œuvre d'une nouvelle gestion comptable pour les Cercles). N'ayant pas accepté la justification, nous avons été pénalisés pour un montant de 1.400 €.

Dès lors, Lindsay insiste auprès des représentants des Cercles de bien conserver les tickets (dépenses) et de les lui remettre.

Quant à l'arrêté « bocquetaux », le montant maximum annuel octroyé est de 24.000 €. Pour rappel, même si le nombre de 12 participants par visites n'est pas atteint, il ne faut pas oublier de communiquer le nombre de participants de toutes les visites organisées par les Cercles ; ces données sont reprises dans le rapport annuel à transmettre à la Fédération Wallonie/Bruxelles (Education permanente).



Au vu du Code des sociétés et des asbl, nous sommes considérés comme une asbl de taille moyenne ; de plus, comme une partie de la gestion comptable est confiée à un Bureau comptable, nous ne sommes pas obligés de faire appel à un réviseur d'entreprises.

Ainsi, le rapport de gestion comptable au 31/12/2024 affiche un boni de 29.584,82 €

**L'Assemblée générale, unanime, approuve les comptes et bilan 2024 et donne décharge aux administrateurs et à l'administrateur-délégué.**

## 5. Programme d'activités 2025

Dans le cadre des 50 ans de la formation Guide-Nature®, de nombreuses activités organisées par l'ensemble des Cercles auront lieu le week-end des 28 et 29 juin. En principe, un reportage de la RTBF est prévu ce week-end-là pour donner une meilleure visibilité des activités CNB. Christophe remercie déjà l'ensemble des Cercles d'avoir proposé autant d'activités.

Une semaine avant l'événement, des kits de communication (Edition de l'Erable 50 ans, dépliants, programmes, matériel, roller, etc.) seront livrés aux responsables des Cercles. Des Tshirts seront également fournis pour les volontaires.

Des dépliants sont déjà disponibles à l'Espace Natura. La Boutique Nature est ouverte ce 17/5 entre 15 et 17 h.

Le but du week-end des 28-29/6 est de faire connaître nos activités à un très large public (pas uniquement nos membres) et bien entendu de faire des membres. Nous visons 7.000 membres en 2026. Comment se faire membre ? :

- Via le nouveau site web (paiement en ligne ou via virement) ;
- Via un terminal SumUp qui est installé sur le smartphone (à programmer). Tous les responsables de Cercles recevra ce terminal ; un tuto permettra de procéder à l'installation ;
- Via un QR ;
- Via paiement cash.

Lors du FINN et notamment de la remise des brevets de Guide-Nature®, la présence de la Ministre-Présidente de la Communauté française, E. Degryse a été sollicitée.

Le nouveau site web est beaucoup plus convivial et facile à utiliser. Les responsables des Cercles peuvent y encoder leurs activités. Les réservations aux stages et LDN se font en ligne. Les commandes (livres, optique, etc.) se font aisément en ligne avec divers moyens de paiement.

La plateforme GN est à dynamiser ; à cet effet, au 1<sup>er</sup> juillet, Servane Beghin est engagée. Elle sera aussi chargée de la communication pour le projet Aires protégées.

L'Ecosite étant une des portes d'entrée du PNESM, l'aménagement extérieur de l'Ecosite est à prévoir ; à la suite de deux réunions avec des écopédagogues, 2 administrateurs de l'OA, les riverains, la DNF, etc., l'entreprise « Les Marneurs » a remis un projet. Babette Couturiaux, écopédagogue CNB et employée au PNESM suit le projet. Le but, sans trop dénaturer le site, est de le rendre plus attractif et accessible au public. Un montant de 100.000 est prévu dans le budget du PNESM.

La nouvelle version de l'Erable (format et ligne rédactionnelle) est éditée. Le recours à l'IA est posé. Nous ne pouvons pas l'ignorer mais nous devons nous poser des questions, se tenir au courant et



pouvoir s'en accaparer ; comment les écopédagogues peuvent-ils l'utiliser ? Vaste débat qui fera l'objet de discussions en interne.

Claudine Delvaux s'interroge sur la possibilité d'éditer un Erable destiné aux jeunes. A ce stade, nous ne sommes pas prêts mais une réflexion en interne s'impose.

Une nouvelle téléphonie est en cours d'installation pour fluidifier la communication entre le personnel et les membres mais aussi entre les membres du personnel. Une nouvelle gestion des espaces au CMV est en discussion.

Les CNB dont les Cercles, poursuivent la création de synergies avec divers partenaires locaux, communaux, autres associations naturalistes, etc.

Annik Schouemaker signale la collaboration de Nature4You avec une association de fait germanophone, Natagora, Botrange et Ternell, pour 4 balades par an en langue allemande.

Daniel Berlamont suggère un partenariat avec Nature et Progrès. Effectivement, en 2025, le Salon Valériane fêtant ses 40 ans, les CNB y participeront. Une synergie serait possible avec Nature et Progrès.

Des partenariats avec les universités sont aussi importants.

## 6. Projet de budget 2025

Deux contrôles budgétaires auront lieu à la fin mai et en août ; la « chasse aux factures » commence en octobre. Les chefs de projet se réunissent régulièrement pour le suivi des dossiers, la remise des factures et des justificatifs.

La Région wallonne exige de nombreux justificatifs pour le projet Aires protégées. Une simplification administrative sera proposée à la Ministre Dalcq (Christophe se propose de la rencontrer).

Nous comptons peut-être sur une augmentation du budget d'éducation permanente ; si tel n'était pas le cas, nous envisagerons de diminuer le nombre de projets, impactant évidemment le personnel. Toutefois, le départ à la pension de membres du personnel aîné et le remplacement par du personnel jeune, permettent le maintien voire le développement de projets.

Ainsi, en 2025, le budget initial est à l'équilibre.

En revanche, 2026 s'annonce très difficile avec des fins de projets et des réductions annoncées de subsides structurels. L'étranglement des asbl se poursuit et nous devrons faire face collectivement.

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve les projets d'activités et de budget 2025.**

## 7. Fixation du montant de la cotisation 2026

La comptabilité analytique permet entre autres de vérifier la rentabilité des projets ; nous constatons un déficit pour les bains de nature et les leçons de nature.

Dès lors, nous proposons de fixer la cotisation familiale à 30 € au lieu de 25 €.

A partir du 1/1/2026, une cotisation conjointe avec la LRBPO est proposée à 45 € avec deux revues et les mêmes avantages ; les modalités pratiques ne sont pas encore fixées.

De nouvelles formules par domiciliation sont proposées :

- Individuel : 1,70 €/mois
- Famille : 2,50 €/mois
- Membre protecteur : 3,50 €/mois.



Quelques membres suggèrent une formule via un ordre permanent pour le versement de la cotisation (voir la faisabilité).

En 2026, les cotisations seront :

- Individuel : 20 €
- Famille : 30 €
- Etudiant : 8 €
- Membre protecteur : 40 €
- Membre à vie : 300 €

Si chaque membre parraine une nouvelle personne, nous serons près de 10.000 !

**L'assemblée générale, à l'unanimité, décide :**

- **de fixer la cotisation Famille à 30 € ;**
- **de maintenir le montant des autres types de cotisations tel qu'en 2025 ;**
- **d'approuver la cotisation conjointe avec la LRBPO à 45 € ;**
- **d'approuver les formules de domiciliation mensuelle (Individuel = 1,70 €, Famille = 2,50 € et Membre protecteur = 3,50 € ;**
- **d'approuver la formule de l'ordre permanent pour la cotisation, moyennant la faisabilité.**

#### **8. Règlement d'ordre intérieur – modification (délégation financière)**

A la suite de l'engagement de Christophe Vermonden à la fonction de directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il démissionne en tant qu'administrateur et n'est donc plus administrateur-délégué. Par conséquent, le ROI doit être modifié puisque la notion d'administrateur-délégué y est reprise. En outre, les montants de la délégation financière, validés par le CD et l'OA, ont été adaptés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la délégation financière s'établit comme suit :

- Accord du chef de projet : > 399 €
- + accord des responsables : de 400 à 1.499 €
- + accord du directeur : de 1.500 à 9.999 €
- + accord du directeur, après information du trésorier ou du CD : de 10.000 à 14.999 €
- + accord du CD : de 15.000 à 24.999 €
- + accord de l'OA : > 25.000 €.

**L'assemblée générale, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au ROI.**

#### **9. Situation des cercles**

Deux nouveaux Cercles se créent :

- Entre Plaine et Colline (Hainaut – région du Mont-de-l'Enclus et Celle), est géré par Brigitte Seghers, présidente, Catherine Peeters, trésorière et Bernadette Lebailly, déléguée. Elles sont récemment brevetées Guides-Nature®. Dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire, un bioblitz est organisé le 29/6 au cours de plusieurs balades entre la Rhosnes et le bois du Mont-de-l'Enclus.
- Le râle des genêts (région de Couvin), est géré par Thierry Thysebaert, président et Marie-Anne Françoise, trésorière. Dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire, une balade découverte de la réserve des tiennes du Bi et la réserve naturelle de la Prée autour de l'Eau Blanche. Pour info, Thierry Thysebaert démissionne comme président du Cercle Les Joie-élettes.



Modifications au sein des Cercles suivants :

- Entre Dendre et Senne : Joëlle Eyckmans, présidente, passe le relais à Aurore Vanderstraeten, récemment brevetée Guide-Nature® ;
- Le Diable Vauvert : une coprésidence est assurée par Marc Brevers et Sylviane Delire;
- Les Sittelles – Namur : une coprésidence est assurée par Jean-Marc Fauville et Thierry Monmart (excusé).

Cessation d'activités des Cercles suivants :

- Le Triton ardennais ;
- Sambre et Orneau ;
- Les Frênes

La présidente du Cercle de Liège est en réflexion, avec un éventuel regroupement avec Nature4You.

Au nom des CNB, Christophe remercie tous les volontaires qui ont été actifs pendant de nombreuses années et ceux et celles qui s'engagent activement dans la gestion des Cercles en proposant de nombreuses activités. Applaudissements.

Toutes ces données seront encodées dans le nouveau site web (onglet Cercles).

A la suite d'une question, il est rappelé que le.la président.e. peut aussi être trésorier.ère.

Christophe informe que toute information/modification relative aux postes de présidence, de trésorerie, de secrétariat et de délégation de Cercle, de changement d'adresse, de courriel, de téléphone, etc. est à communiquer à Jennifer et/ou Antonio, responsables de la dynamique des Cercles, à l'adresse : [cercles@cercles-naturalistes.be](mailto:cercles@cercles-naturalistes.be)

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve la création de deux Cercles, la cessation de trois cercles, les désignations des président.e.s, trésorier.ère.s et délégué.e.s et les démissions des président.e.s.**

## 10. Nominations et démissions

Yves Camby a envoyé à Jean-Marie Boudart, sa lettre de candidature pour rejoindre l'Organe d'administration. L'OA a validé cette candidature en insistant sur les compétences et l'expertise d'Yves Camby.

Christophe Vermonden, directeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, a remis sa démission comme administrateur et administrateur-délégué.

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve la nomination d'Yves Camby comme administrateur et acte la démission de Christophe Vermonden comme administrateur et administrateur-délégué.**

## 11. Participation aux frais (PAF) des activités des Cercles

Lors de l'AG 2024, plusieurs membres se sont exprimés pour qu'une PAF soit demandée au public qui participe aux visites. Actuellement, certains Cercles demandent une PAF et d'autres pas, générant de la concurrence entre les Cercles.

Par ailleurs, la nouvelle gestion comptable devrait faciliter la gestion de la trésorerie des Cercles.



# CNB

Cercles des Naturalistes  
de Belgique

Rappelons que les CNB doivent trouver un équilibre en trois tensions :

- La nature est gratuite, certes, mais les volontaires s'engagent à transmettre leurs connaissances au bénéfice de la nature ;
- Souvent dans l'esprit du public, le gratuit ne vaut rien à mettre en parallèle avec une relation non marchande ;
- L'esprit associatif doit correspondre aussi à l'équilibre financier de l'asbl.

Sur la base de ces constats, l'OA a souhaité revenir vers l'AG pour décider du système à retenir, ayant la volonté d'adopter un système harmonisé, juste et transparent.

Christophe reprend 3 propositions avec les avantages et inconvénients pour chacune d'entre elles.

proposition	Avantages	Inconvénients et limites
Gratuit pour les membres, 5 € pour les non-membres	Incite à devenir membre : « pour le prix de 4 activités, vous en faites autant que vous voulez »	Crée deux catégories de participants Nécessite un contrôle de la carte de membre par les GN
Prix unique pour tout le monde et toutes les activités	Évite toute forme de concurrence entre les Cercles Simple à communiquer	Ne tient pas compte des réalités différentes selon les régions Prête à discussion : forfait pour une journée idem à une demi-journée ... ? Marchandise une relation bénévole
Au chapeau : chaque participant donne ce qu'il veut à l'asbl en fin de guidance	Simple D'expérience : montant moyen de 4 à 5€ Pas de contrôle ni de sollicitation forcée par le GN	Distinguer ce qui est reçu dans le chapeau du défrayement aux volontaires + de gestion des responsables de Cercles ☐ livre de caisse

Christophe propose la formule la plus simple à gérer, le chapeau. Attention, le contenu du chapeau n'est pas destiné au Guide-Nature®, puisqu'il peut être défrayé comme volontaire.

Le chapeau ne met pas mal à l'aise le guide qui le fait passer de préférence après la visite. Le guide invite aussi les participants à se faire membre.

Chaque Cercle verse le montant du contenu du chapeau sur le compte ad hoc des CNB. Le la trésorier.rière n'est pas tenue de verser le montant récolté après chaque visite ; cela peut se faire une fois/mois. Conformément à la convention que chaque Guide-Nature® a signé, il peut être défrayé (au tarif de l'indemnité de volontariat).

Si le participant ne dispose pas de liquidités, un chapeau « digitect » peut être utilisé.

Ce serait bien de donner un libellé sympathique à ce chapeau : proposition émise lors de l'assemblée, « chapeau aux Cercles » ou « soutien à l'asbl » !

En cas d'accord, la formule du chapeau sera d'application au 1/1/2026 pour l'ensemble des Cercles. En attendant, les Cercles continuent à fonctionner selon leur organisation. Le système sera évalué après un an de fonctionnement.

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de retenir la formule « Chapeau ».**



## 12. Communications et divers

- Remplacer le libellé « visites guidées » par « bains de nature »

Cette proposition a fait réagir plusieurs membres notamment ceux et celles du Cercle des Guides-Nature® du Brabant, qui y voyaient un amalgame avec les bains de forêt. En attendant de trouver un libellé plus accrocheur que visite guidée, le site web sera adapté. Un sondage sera lancé.

- Annik Schoumaker souhaiterait que le terme « président » soit remplacé par « coordonateur ». Ce point sera abordé lors de la réunion du Conseil des Cercles le week-end des 8 et 9 novembre.
- Xavier Legrain fait les commentaires suivants :
  - o Il a reçu la liste des membres de son Cercle. Toutefois, la plupart des membres repris, il ne les connaît pas et la plupart des membres qui participent aux activités de son Cercle n'apparaissent pas dans la liste. Christophe signale qu'il est possible que d'une part les candidats GN n'ont pas encore versé leur cotisation et que d'autre part, les membres qui s'inscrivent via le site web, n'ont probablement pas coché l'appartenance à un Cercle. Christophe rappelle aux délégué.e.s de réagir s'il y a des erreurs dans ces listes.  
Attention : application du RGPD, ces listes ne peuvent pas être diffusées ; les délégué.e.s ont dû signer un document s'engageant à ce pas diffuser ces listes, et surtout à ne pas les enregistrer sur des clés USB.
  - o Quid des Guides-Nature qui n'ont pas suivi la formation CNB ? Une accréditation est prévue pour autant que la personne en fasse une demande et passe un test (balade à guider).
  - o Quid de la gestion de l'assurance lorsqu'une nouvelle activité est proposée ? En principe, si les CNB ont été informés de l'activité, la compagnie d'assurance en tient compte.
  - o Est-il possible de communiquer la date de l'AG bien au préalable pour en tenir compte lors de l'établissement du programme des activités ? Nous y veillerons.
  - o Certains candidats GN s'inscrivent à la formation mais finalement ne guident pas ! Ils prennent ainsi la place d'autres candidats. Est-il possible de demander aux candidats leur motivation avant l'inscription ? Il est extrêmement compliqué de mettre en place ce type de sélection. Il faudrait presque faire une audition de chacun.e. des candidat.e.s.
  - o Quid du portfolio ? Il ne lui semble pas très intéressant à réaliser, dans le sens où le candidat fait des copier/coller de littérature sur le merle, par exemple. Yves Camby rappelle que le portfolio doit être le support de la balade guidée, ce qui permet de vérifier ce que le candidat a réalisé. Par ailleurs, Yves Camby informe que le la candidat.e GN peut obtenir le brevet de naturaliste et donc de ne jamais guider ; toutefois, il peut être « veilleur de la nature » et s'engager activement dans de la militance, dans des associations de la protection de la nature, réagir à des enquêtes publiques, participer à des commissions de concertation et autres instances, etc. Il est clair qu'il est difficile de connaître la volonté réelle des candidat.e.s GN.



- Pour l'évaluateur, ce serait intéressant de disposer d'une copie du portfolio du.e candidat.e. Christophe note que cela pourrait être envisagé.
- Demander au.e candidat.e de publier sa balade guidée dans l'Erable pour avoir un public différent que celui qui sera acquis à sa cause. C'est tout à fait possible.
- Claudine Delvaux souhaite disposer d'une adresse email CNB ? Christophe s'informe sur cette possibilité.
- Yves Camby insiste sur l'importance de la synergie entre les associations. Ainsi, dans le cadre de l'action « Dérive de la chasse » portée par la LRBPO, il fait appel au soutien des membres (à diffuser) pour communiquer des informations sur l'existence de lâchers de faisans, perdrix et autres canards, destinés à la chasse.

Lindsay demande aux administrateurs.trices de parapher chaque page des comptes 2024 et de signer la dernière page.

L'AG se termine à 12 h 45.

#### Balade gourmande

Avec une météo clémente, nous avons eu l'occasion de visiter les locaux du CMV, de prendre l'apéro et quelques petits grignotages dans le pavillon. Ensuite, un excellent gaspacho préparé par Benoît accompagné par un très bon pain au levain préparé par une jeune boulangère de Mazée. A la mine de la barytine, où nous attendaient Camille et Michèle Cassimans et une guide du PNESM, nous avons pu déguster un bon burger accompagné d'une petite bière binchoise aromatisée à la pomme. Camille nous a présenté l'histoire de la mine barytine qui fait partie du patrimoine des CNB. Notre guide du PNESM, quant à elle, nous a fait exercer notre odorat pour remettre ensemble des plantes printanières communes et donner le nom de ces plantes.

Nous avons clôturé la journée au Coup de Cœur, avec les bonnes tartes de Michel, avec café, thé, eau et jus d'orange.

Merci à Christophe et au personnel Logistique, Communication et Dynamique des Cercles, pour cette belle AG.

Pour le CD,

J.-M. Boudart, Ch. Paquet, Th. Malbert, S. Moreels et E. Fauville.